

AC2NB

ASSOCIATION CONTRE LES NUISANCES DE NOISY ET BAILLY

Association régie selon la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 – Fondée le 27 Novembre 2013 (J.O du 07/12/2013)

Tel : 06 75 61 77 89

Messagerie : [associationac2nb@gmail.com](mailto:associationac2nb@gmail.com)

4 avenue Jean de la Bruyère – 78590 NOISY LE ROI

---

## AC2NB – COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 27 Janvier 2022

L'assemblée générale s'est tenue le 27 Janvier 2022 a la Salle Maintenon ; Place de la ferme du Chenil, 78590 NOISY LE ROI.

L'assemblée générale commence à 19h30.....

### Ordre du jour

- Pointage des membres actifs présents ou représentés
- Rapport du président et quitus
- Rapport du trésorier et quitus
- Changement de Siège Social,
- Action en cours, Point sur les nuisances sonores Bruits Routiers
- Orientation et objectifs pour 2022
- Vote des résolutions
- Autorisation d'ester en justice pour la Présidente en matière de nuisances sonores de tous types
- Election des membres du CA, notamment élection du président
- Questions diverses :

Présents 3

Magali Fortuné (épouse Pradel), Jean-Brice Falcot, Michel Buchon, , Madame Laurence Lambertucci était présente en tant qu'auditrice du Collectif Bruit A13.

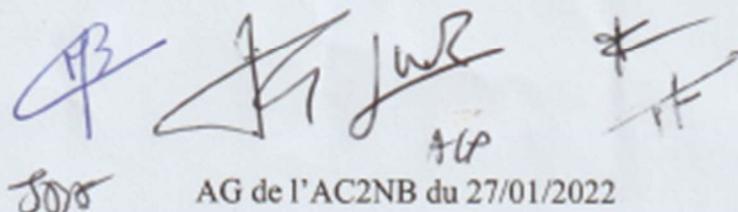
Pouvoirs 11

Philippe Forges, Patricia Bales, Ann Charlotte Pradel, Chloé Lambert, Guillaume Pradel, Romain Pradel, Regis Duval, Julie Gagnerie, Véronique Forges, Annie Poizat, Hevé Toro

Régis Duval a participé partiellement aux débats à distance

Absents 7

Bayou, Chollet, M. et Mme Rueche, Leon, Levaux Mairie Villiers Saint Frédéric

  
AG de l'AC2NB du 27/01/2022

## Quorum

Nbre adhérents : 21 Dont la Mairie de Villiers Saint Frédéric  
Nbre de présents et représentés: 3 présents et 11 représentés

Quorum atteint à 66,6% (% des membres présents ou représentés)

Subvention mairie	150	
Adhésions	50	Mairie Villiers St Frédéric
	20	Rueche
	10	Bayou
	10	Poizat
	10	Chollet
	10	Michel Buchon
	10	Fortuné M
	10	Pradel R
	10	Pradel AC
	10	Pradel G
	10	Lambert Chloé
	20	Forges
	10	Gagnerie
	10	Duval
	10	Basles
	10	Leon
	10	Levaux/Tissier
	10	Falcot
	10	Toro
Total	200	

## I- Rapport Moral du Président :

### 0/ Introduction- Synthèse sur le Bilan d'activité. Contexte de l'année 2021

Cette assemblée clôture la 4eme année d'activité depuis le renouvellement du bureau en mars 2018.

Avec la Covid 19, les réunions de travail pendant l'année ont été compliquées à organiser, l'association ne disposant pas d'un outil de communication professionnel web.

Début octobre 2021, le bureau en cours de mandat de ASLGDP a brutalement changé d'attitude à l'égard de notre Association qui utilisait depuis sa création le local de cette ASL de propriétaires du Domaine du Parc comme siège de notre Association d'une part, comme salle de réunions d'autre part.

A l'occasion d'une simple demande d'accès à leur salle pour une réunion de travail formulée le 20 septembre, le Président a tout d'abord prétexté une remise en ordre de leurs archives, qui aurait rendu la salle momentanément inutilisable, pour différer une réponse, avant de répondre par la négative sans la moindre explication le 8 octobre, puis d'annoncer que le Bureau de ASLGDP exigeait la cessation de la présence de notre siège à leur local le 10 octobre.

Le Président du Bureau de ASLGDP a ensuite signifié que l'accès à la salle pour de simples réunions occasionnelles, comme fait pendant 8 ans, et comme permis à diverses autres associations, ne serait désormais plus accordé.

Ceci a contraint le Bureau de AC2NB a porter à l'ordre du jour le transfert du Siège Social à la Mairie de Noisy-le-Roi qui comme la quasi-totalité des communes offre une facilité de boîte à lettres aux Associations domiciliées dans la commune.

Il apparaît certain que cette hostilité soudaine est due à l'activité de AC2NB sur le dossier des nuisances sonores de l'Autoroute A13 au niveau du secteur Bizet du Domaine du Parc

Pendant l'année 2021, le Bureau de AC2NB a monté plusieurs dossiers techniques distincts pour faire pression sur les instances administratives diverses, commune de Noisy-le-Roi et préfecture des Yvelines, pour des actions concrètes dans le domaine des nuisances sonores routières et aériennes

-interpellation par courriel du 16 novembre 2020 suivi de 4 rappels de la Municipalité de Noisy-le-Roi sur le niveau en dégradation continue depuis mi-2020 des nuisances sonores, visuelles et chimiques de l'A13 sur le secteur Bizet suite à l'arasement massif du couvert végétal réalisé par l'ONF, dossier demandant le déclenchement d'actions visant à établir le niveau global de nuisances dans la zone ouest de ce secteur affecté par les trafics A13, corridor aérien dit Nord de l'aérodrome de Saint Cyr, corridor aérien de l'A13, et voie TRAMTRAIN13 dont la réouverture va intervenir en 2022, avec rappels fin janvier 2021, début avril 2021 et xxx 2021

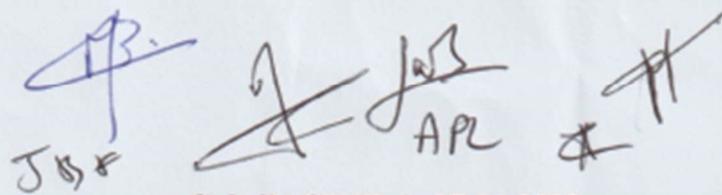
- interpellation de la Préfecture des Yvelines sur ce même dossier de conjonction de nuisances sonores alertant sur l'inaction de la Mairie de Noisy-le-Roi début avril 2021

-saisine le 27 mai 2021 par courrier ACR de la Préfecture des Yvelines sur les problèmes multiples au niveau de la documentation d'urbanisme et des demandes et d'attribution des permis de construire dans la bande 125m de la RD307 et sur la non-conformité de la cartographie de la zone de nuisance sonore (tracée à 125m au lieu de 250m selon l'arrêté du 30 mai 1996) pour l'A13, se traduisant par une réalisation suspecte de qualité dégradée pour les ensembles Verger du Roy et Le Clos du Roy, en l'absence de toute documentation de et de procès-verbal de vérification de conformité dans les dossiers de ces opérations  
**Le Préfet a répondu le 12 aout : Il espère bien changer toutes les règles"**

-saisine le 8 juin 2021 par courrier ACR du Préfet des Yvelines exigeant la publication de la zone D de nuisance sonore aérienne de l'aérodrome de Saint Cyr ; les zones ont été créés par la directive européenne 2002/49/CE entré en force le 18 juillet 2002, la loi française l'ayant introduite en avril 2002 ; cette saisine comporte une simulation qui montre que la zone D déborde sur Bailly et Noisyle-Roi au moins jusqu'à la voie ferrée TRAMTRAIN13 ; or la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 impose l'inscription par le vendeur ou bailleur dans le contrat de vente ou de location de la situation du local dans les zones de nuisance sonore aérienne

**Le Préfet n'a rien répondu Voir CR de la séance CCE du 18 novembre 2021, La aussi il espère arriver à changer les règles pour régler ses problèmes.**

L'arrêté des comptes est au 31 décembre 2022. Le solde du compte bancaire au 31/12/2021 est 1698,15 Euros



Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including 'JBS', 'APL', and other illegible marks.

Point par activités :

### 1 – Aéroport de Saint Cyr

L'activité de notre association était ciblée essentiellement sur la surveillance de l'activité de l'aéroport de Saint Cyr, le niveau des nuisances sonores, les déviations par rapport aux couloirs de vols, qui sont déterminés pour éviter le survol des zones d'urbanisation dense, et la publication de l'extension de la zone D pour permettre l'entrée en application sur Bailly et Noisy-le-Roi des garanties d'information des acquéreurs et loueurs de biens immobiliers sur l'existence de nuisances sonores aériennes et leur niveau

Points marquants :

-saisine le 8 juin 2021 par courrier ACR du Préfet des Yvelines exigeant la publication de la zone D de nuisance sonore aérienne de l'aéroport de Saint Cyr cf supra

-faillites multiples dans le fonctionnement du système de signalisation de survols anormaux de ADP

-redoublement des nuisances à compter du déconfinement de l'été 2020

Compte rendu de la CCE du 18/11 : nous sommes en attente du compte rendu officiel. le Verbatim de la séance a été transmis à la Préfecture des Yvelines le 25 janvier 2022 Nous rappelons qu'un résumé oral de Régis Duval a été fait aux membres du bureau le 25 novembre lors de la réunion de celui-ci.

Dans les points remarquables à retenir :

A-système de signalisation et traitement des survols anormaux : la séance a été marquée sur ce point par une confusion totale sur la gestion des signalisations entre ADP (qui n'en décomptait qu'une poignée dans le bilan présenté, DGAC qui a reconnu en avoir reçu plus de 110 et encore en comptant uniquement les courriers et pas les événements, les Municipalités de Fontenay-le-Fleury et Bailly, qui indiquaient en recevoir des dizaines...

Depuis 2018, ADP a changé plusieurs fois la procédure.

Le site Entrevoisins ne permet plus d'établir depuis courant 2020 les formulaires normalisés pour les petits aéroports. Il renvoie sur Virtrail qui ne suit que les vols commerciaux

Le Secrétaire Général de la préfecture a pris note de cette pagaille et a demandé à ADP de clarifier la situation procédurale ; ADP a indiqué qu'il fallait utiliser une procédure courriel avec simplement la date/heure/minute , la description du trajet

[PlaintesAAG@adp.fr](mailto:PlaintesAAG@adp.fr)

comme le mentionne désormais la page du site ADP

<https://entrevoisins.groupeadp.fr/sinformer-sur-les-survols/>

Le dépôt de plainte en gendarmerie n'est plus requis

L'identification du N° de l'aéronef n'est plus requise

**Il est impératif de les déclarer une par une.**

## B-Publication de carte de la Zone D du PEB de l'aérodrome

AC2NB a demandé à nouveau, après la demande lors de la séance précédente du 30 janvier 2020, la publication de la zone D

AC2NB a souligné les dispositions de garantie d'information apportées par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 aux acquéreurs et loueurs de locaux dans les zones de nuisance sonore aérienne, que cette obligation s'appliquait évidemment à tous les locaux en zone D, et que ceci nécessitait la publication sans délai de la zone D pour Saint Cyr

AC2NB a souligné que l'absence de publication lésait chaque mois des dizaines de résidents sur leur droit à l'information et mettait chaque mois des dizaines de vendeurs et loueurs en situation de voir annuler ou demander une réfaction de prix sur les transactions, comme le prévoit la loi en cas de défaut d'information

AC2NB a interpellé les collectivités sur leurs responsabilités dans ce domaine, les PLU devant faire figurer les cartes de zone D

Le Secrétaire Général de la Préfecture a indiqué que la zone D n'est pas obligatoire pour Saint Cyr ; AC2NB a répliqué que la loi n°2019-1428 la rendait de fait obligatoire ; n'a pas répondu ; il a évoqué la perspective d'une nouvelle CCE pour lancer une révision du PEB AC2NB a évoqué la perspective d'une action en justice, chacun prenant ses responsabilités

## 2 Coté téléphonie mobile

Activité développée du fait des compétences de R Duval. Grace à cette activité nous comptons la Mairie de Villiers Saint Frédéric comme adhérente.

AC2NB a informé et soutenu une dizaine de communes un peu partout en France  
a) en Haute Garonne quatre communes ont engagé un bras de fer avec les opérateurs (Ardèche, Encausse-les-Themes, Sepx, Lasserre)

AC2NB leur a recommandé d'exiger du Préfet la convocation de l'Instance Départementale de Concertation sur les Installations Radioélectriques

### **2 projets ont été dans la foulée annulés par le Préfet de Haute Garonne**

b) divers endroits, études de contexte et conseils  
Saintines, Chantemerle les Grignan, Saurat (Ariège), saint Benout, Regneville-sur-mer, Fresnes (92)....

c) à Villiers saint Frédéric (78)

AC2NB leur a recommandé d'exiger du Préfet la convocation de l'Instance Départementale de Concertation sur les Installations Radioélectriques

## 3 Bruit Routier

**AC2NB a diffusé le 12 octobre 2021 à toutes les communes des Yvelines les prescriptions réglementaires de performance d'isolation acoustique requises en fonction de la distance à des axes routiers de différentes catégories de trafic**  
Il s'avère que la Préfecture des Yvelines n'a jamais diffusé ces instructions, alors que d'autres Préfectures l'ont fait (eg Département de la Loire)

*Handwritten signatures and initials:*  
JRB  
APL  
JSC  
[Signature]

Activité complémentaire du collectif Bruit A13.

Animation d'une réunion avec certains membres du collectif.

Porte à Porte initialisé pour distribuer un tract d'information aux résidents du Verger du Roy (janvier 2022) puis au Domaine du Parc

#### 4- Veille juridique :

Travail quotidien sur les sujets de l'environnement pour être à jour des évolutions législatives  
Le rapport moral du Président est mis au vote et obtient un quitus à l'unanimité des présentes et représentés pour l'année 2021.

## **II/ La vie de votre association**

### 1-Adhérents

En 2017 : nous dénombrons 36 adhérents  
Dont 1 membre bienfaiteur

En 2018 : 24 adhérents

En 2019 : 23 adhérents personnes physiques, ainsi que la Gaillarderie comptant 410 logements environ

En 2021 : 21 adhérents

### 2- Rapport Financier du Trésorier :

ANNEE 2017 total de l'association au 31/12/2017 : 844,96

ANNEE 2018 total de l'association au 31/12/2018 : 811,07

ANNEE 2019 total de l'association au 31/12/2019 : 1025,81

ANNEE 2020 total de l'association au 25/10/2019 : 1373,23

Solde au 31/10/2020		1 373,23
Frais bque	46,92	
Chque	19,93	
Chque	18,23	
		150 Subv
		50 Mairie Viliers
		10 Regul Falcot oublié
		200 Adhérents
Solde au 31/12/2021		1 698,15

Le rapport financier du trésorier est mis au vote et obtient un quitus à l'unanimité des présents et représentés pour l'année 2021.

### III- Changement de Siège Social

A la demande de l'ASLGDP, nous proposons de déplacer le siège social

Nous proposons de la transférer au 37 rue André Le Bourblanc 78590 Noisy le Roi (Mairie)

Le changement de siège social est mis au vote et obtient l'unanimité des présents et représentés.

### IV- Orientations et Objectifs sur l'activité 2022-Résolutions

#### a -Actions pour 2022

1 - Pour la prochaine CCE :

Obtenir la diffusion de la carte zone D avec les trafics du PEB actuel, si nécessaire par voie judiciaire au tribunal Administratif

Obtenir à plus long termes la déviation du corridor nord de sortie des avions de l'aérodrome de St Cyr L'école

2 - Actions concernant les antennes de radio émission :

Moratoire sur la 5G et prise de conscience des impacts sanitaires au niveau municipal, départemental, national et Européen., situation compliquée pour faire émerger ce sujet alors que le Covid et les élections Présidentielles occupent tout l'espace médiatique

3 - Actions concernant le Bruit routier, ferroviaire et aérien => Possibilité d'Actions auprès du Tribunal Administratif-Adoption d'une résolution permettant au Président-e du Bureau d'ester en justice contre des administrations, collectivités locales et services publics

#### **Résolution particulière mise au vote**

Possibilité d'ester en Justice

- Le Président/ La Présidente du bureau est autorisée à ester en justice de façon limitative devant le Tribunal Administratif et aux motifs limitatifs d'obtenir des décisions concernant la mise en exécution par toutes administrations, collectivités locales, et services publics concernés de dispositions légales et réglementaires portant sur les nuisances sonores de tous types. Dans l'esprit de l'avis demandé dans l'enquête formulaire conduite au premier trimestre 2021.

Cette résolution est mise au vote : M. Buchon et M. Falcot ainsi que M. Toro représenté par M.Buchon souhaitent limiter cette action aux seules nuisances sonores de types routiers.

Madame Fortuné (épouse Pradel) indique que cela n'est pas souhaitable compte tenu des réticences de l'administration à produire la carte de la zone D correspondante au PEB en vigueur de l'aérodrome de Saint Cyr l'Ecole.

La résolution est mise au vote : 11 voix Pour, 3 voix contre => la résolution est adoptée.

4 - Pétition à entretenir

Tractage et boitage et affichage de la pétition chez les commerçants de Noisy le Roi

5 - l'ASLGDP => A la demande de changement de siège social proposition à la Mairie

⇒ 37 Rue André le Bourblanc, 78590 Noisy-le-Roi

## b- Les actions à venir

Accueillir de nouveaux membres.

Avec la loi sur le bruit, entamer des démarches pour voir ce qu'il peut être fait au niveau de l'autoroute A13 et en rapport avec le déboisement récemment effectué. (ONF et Mairie)

Modification du bureau et accueil de nouveaux membres au bureau :

Qui reprends le poste de trésorier ? Jean Marc Belouard adhérent pour 2022 a donné son accord, Véronique Forges ayant d'autres occupations et Annie Poizat ayant démissionnée de son poste de trésorière.

Jean Brice Falcot démissionne de son poste de secrétaire adjoint au bureau

l'avenir du site web doit être repensé => A voir avec Jean Pierre Narbonne, nouvel adhérent qui à commencer à m'aider.

Ester en Justice publication de la zone D aérodrome de saint Cyr l'Ecole sur la bse des trafics du PEB en vigueur du 3 juillet 1985

## III- En conclusion

Le rapport du président est voté à l'unanimité.

Le but est d'élargir le spectre de l'AC2NB sur toutes les nuisances subies à Noisy Le Roi. Etre force de propositions dans le cadre légal et d'être un interlocuteur crédible et reconnu dans diverses instances.

Monsieur Duval nous rejoint par téléphone vers 20H 15 et nous convenons d'un entretien avec MBuchon Samedi 29 janvier pour lui donner un éclairage technique sur les actions à venir.

L'assemblée générale est clôturée à 20H45

## Signatures

M PRADEL

R DUVAL

V FORGES

JB FALCOT

A POIZAT

M BUCHON

JM BELOUARD

AG de l'AC2NB du 27/01/2022